



Intervention en séance publique

PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD MODIFIANT L'ACCORD DE PARTENARIAT, SIGNÉ À COTONOU, ENTRE LES MEMBRES DU GROUPE DES ÉTATS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES ÉTATS MEMBRES.

Monique CERISIER-BEN GUIGA

Sénatrice des Français établis hors de France

Séance du mardi 6 novembre 2007

Pour le groupe socialiste, certaines des modifications apportées à l'Accord de Cotonou constituent un progrès, notamment en matière d'assouplissement de l'accès des parlements nationaux, des acteurs non étatiques, des collectivités locales aux ressources du FED et d'engagement de la communauté européenne à maintenir son aide financière au même niveau que le 9ème FED. Sur ce dernier point, encore faut-il que les engagements soient tenus. Selon l'ONG Oxfam, seuls 28 % des 15,2 milliards prévus par les accords de Cotonou pour 2000-2007 ont été effectivement versés. Par ailleurs, l'exécution financière du cadre pluriannuel de coopération demeure suspendue à la ratification de l'accord révisé de Cotonou et de l'accord interne aux États membres instituant le 10ème FED.



Il est donc essentiel de ratifier ce texte afin de ne pas bloquer la mise en oeuvre du 10e FED ni l'aide publique au développement. C'est un point crucial que notre collègue M. Charles Josselin, aujourd'hui à Bruxelles pour travailler sur les futurs accords de partenariat économique, aurait souhaité rappeler. En effet, c'est en 2000, lorsqu'il était ministre, qu'ont été modifiées les règles de fonctionnement du FED, accélérant les décaissements et permettant à la France d'afficher une aide au développement en hausse les années suivantes.

S'agissant des clauses politiques, quelle sera l'efficacité des nouvelles conditionnalités ? Certes, il faut prévenir les activités des mercenaires, lutter contre le terrorisme, promouvoir la justice internationale. Mais certaines de ces conditions nouvelles semblent surtout dictées par le politiquement correct atlantiste, car quel pays d'Afrique de l'Ouest serait soupçonné de se doter d'armes de destruction massive : le Bénin, le Ghana, le Mali ? Les obsessions du président Bush auraient-elles contaminé l'Union européenne ! Le « respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit » doit rester la référence principale de la relation entre l'Europe et les pays ACP dans le cadre de Cotonou.

Le second projet de loi concerne le financement de l'accord de partenariat entre la Communauté européenne et les États ACP. Ce texte est le complément indispensable du premier.

Il est certain que l'accord de Cotonou révisé présente des avancées importantes. D'abord, il reconnaît le rôle des autorités locales dans la politique de développement : pour la première fois elles sont explicitement reconnues comme partenaires à part entière du dialogue politique. Ensuite, la promotion de la justice internationale progresse, au travers de la mise en oeuvre du statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Toutefois, les négociations des accords de partenariat économique régionaux entre la Communauté européenne et des sous-ensembles du groupe des États ACP prévoient l'introduction progressive du libre-échange à partir de 2008 et, sur ce point, je partage l'avis de Mme Michaux-Chevry et de M. Hue. Les inquiétudes sont vives au sein des pays ACP : l'Europe est perçue comme cherchant à imposer à des pays très pauvres des zones de libre-échange à ses conditions. La relation de confiance est désormais en jeu.

Ces États risquent d'être privés de leur unique ressource fiscale, les droits de douane ; et de nombreux secteurs de leurs économies ne résisteraient pas à une mise en concurrence non maîtrisée avec l'économie européenne. Toutes les filières productives en Afrique sub-saharienne sont fragiles : coton du Mali et du Burkina-Faso, oignons du Niger, riz du Sénégal. Les agriculteurs du Sud seraient menacés de disparition et les pays privés de toute autonomie alimentaire, si on laissait le seul marché dominer leurs échanges avec l'Europe, sans régulation ni mesures d'accompagnement techniques, sociales et financières. Les PME africaines ne soutiendraient pas le choc sans un small business act leur assurant un accès préférentiel aux marchés publics. Donnons-nous un délai supplémentaire, car tous les pays parties à la négociation ne sont pas en mesure de signer ces accords au même moment ; et prévoyons des mesures transitoires sur une vingtaine d'années. L'accord de Cotonou vise-t-il le développement ou simplement la réciprocité dans l'ouverture des marchés ? L'objectif économique ne doit pas être purement libéral mais progressiste : je veux parler du développement.

A cet égard, le sénateur Gillot m'a confié le soin de souligner les inquiétudes des départements d'outre-mer. En effet, la perspective de 2009 - les nouvelles règles applicables au sucre - combinée aux APE suscite un certain pessimisme. Certes, le Cariforum représente une meilleure intégration des DOM d'Amérique à la Caraïbe, mais l'ouverture « quota free, duty free » des marchés européens aux bananes et au sucre des ACP mettra les DOM en situation de forte concurrence sur des productions vitales pour eux.

La Commission européenne refuse toujours de faire figurer l'octroi de mer dans les négociations. Mais que se passera-t-il si les pays ACP l'exigent ? Là encore, la confiance est en jeu, car les pays ACP jugent que l'octroi de mer trouble la concurrence.

La France contribuera-t-elle à faire revenir l'Union européenne aux principes fondateurs ? L'accord prend tout son sens s'il vise à éradiquer à terme la pauvreté des États ACP et les intégrer comme des égaux à l'économie mondiale, tout en respectant les objectifs du développement durable.

Nous voudrions être sûrs, en votant ces textes, que ces principes seront respectés. Or le gouvernement actuel, loin d'incarner une quelconque « rupture », semble mettre ses pas dans ceux de la vieille politique africaine de la France, sans méditer les erreurs du passé ni percevoir les changements intervenus depuis dix ans en Afrique. L'engagement de M. Chirac sur l'aide publique ne sera pas tenu. Le projet de budget pour 2008 n'accroît pas la part française d'aide au développement. Le ministre, que nous avons interrogé à ce sujet, a parlé de « pause ». Un bel euphémisme... En particulier, aucune mesure financière n'est prévue alors que sont closes les opérations d'annulation de dette. Veillons à une meilleure programmation du dixième FED, par des décisions politiques - par exemple, affecter 20 % des montants à la santé ou à l'éducation primaire. Dégageons, au niveau de l'Union européenne, les financements destinés à garantir l'accès des pays africains à des énergies propres - sans accès à l'énergie, en effet, le développement n'est pas possible.

Le vote positif du groupe socialiste ne doit pas être considéré comme un chèque en blanc délivré au Gouvernement, mais comme un acte constructif et exigeant, dans la perspective d'une autre relation avec nos partenaires ACP. Notre vigilance, dans les étapes suivantes, sera sans faille. Que la France sache prendre son temps et convaincre l'Union européenne de faire de même !

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI